

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**JEUDI 24 NOVEMBRE 2022**

**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS**  
**EN DATE DU 24 NOVEMBRE 2022**

-----

L'an deux mille vingt-deux, le **JEUDI 24 NOVEMBRE** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la **salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 18 novembre 2022.

**ETAIENT PRESENTS** : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, BOULIER Amélie, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, HERNOUT Serge, M. DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

**MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION** :

M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.  
Mme SUBTIL Vanessa a donné procuration à Mme CATTY Christine.  
Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à Mme WOZNY Florence.  
Mme ALLAN Patricia a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.  
M. AZELART Laurent a donné procuration à M. BOULET Michel.  
M. HERMANT Alexandre a donné procuration à Mme ALLOUCHERIE Françoise.  
M. RYS Didier a donné procuration à M. DUBUISSON Frédéric.

---

Secrétaire de séance : Mme DECRIEM Marie-Christine

Fin de la séance : 20h50

*L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :*

Apposé et enregistré en préfecture  
082216200147-20221124-2022-11-15-DE  
Date de télétransmission : 01/12/2022  
Date de réception préfecture : 01/12/2022

**OBJET : PROJET DE RENATURATION URBAINE D'UN CŒUR D'ILÔT EN LIEN AVEC LE PÔLE SOCIAL ET CULTUREL CANTONAL SAINT JEAN-BAPTISTE - ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES AD1019, AD1021 ET AD1024 SISES RUE DU DOYEN A AIRE-SUR-LA-LYS.**

**2022-11-N° 15**

VU la délibération 2018-06-N°3 du Conseil municipal, en date du 19 juin 2018 ;

Par courrier en date du 5 octobre 2022, l'EPSM Val de Lys - Artois de SAINT-VENANT a informé Monsieur le Maire de sa volonté de céder à la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS les 3 parcelles cadastrées AD1019, AD1021 et AD1024 sises rue du Doyen à AIRE-SUR-LA-LYS, dont l'EPSM a la propriété, d'une surface totale de 26 a 82 ca, pour un montant net vendeur de 110.000 €.

En effet, le projet initial de l'EPSM ne peut pas se matérialiser à cet emplacement, ce qui offre à la Commune l'opportunité de réhabiliter ces terrains, en lien avec le Pôle social et culturel cantonal Saint Jean-Baptiste à proximité. La Municipalité envisage de réhabiliter ce cœur d'ilôt en un projet de renaturation urbaine.

*Le Conseil municipal,*

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude DISSAUX - Maire ;*

*Et après en avoir délibéré,*

**DECIDE A L'UNANIMITE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> - D'APPROUVER** l'acquisition par la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS des 3 parcelles cadastrées AD1019, AD1021 et AD1024, appartenant à l'EPSM Val de Lys - Artois de SAINT-VENANT, sises rue du Doyen à AIRE-SUR-LA-LYS, d'une surface totale de 26 a 82 ca, pour un montant net vendeur de 110.000 € ;

**ARTICLE 2 - D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des formalités rendues nécessaires, en vue de cette acquisition ;

**ARTICLE 3 - DE DIRE QUE** les crédits nécessaires à cette acquisition sont prévus au budget principal de la Ville, dont le paiement des frais afférents, au chapitre 21 - Immobilisations corporelles ;

**ARTICLE 4 - DE PREVOIR** l'intégration de la valeur comptable de cette opération à l'actif du patrimoine de la Ville.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Claude DISSAUX



Accusé de réception en préfecture  
062-216200147-20221124-2022-11-15-DE  
Date de télétransmission : 01/12/2022  
Date de réception préfecture : 01/12/2022